

**Contrat de garde d'animaux**  
**entre**  
**HAPPY ANIMAUX**  
**Cécile FOLLET**  
**10 route de Gaubertin 77890 Beaumont du Gâtinais**  
**224 avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison**  
**Siret : 820 422 343 00013**

et,

**Propriétaire de l'animal :**

Nom, prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

**Responsable légal si le propriétaire est mineur et non émancipé :**

Nom, prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

**Vétérinaire habituel :**

**Personne à contacter en cas de problème :** ( autre que le propriétaire de l'animal )

**Renseignements sur l'animal :**

Chien

Chat

Autre ( à préciser )

Nom de l'animal :

Race :                      Sexe :

Castré, stérilisée

Numéro de tatouage ( oreille / cuisse ):

Numéro de puce électronique :

Age :    Poids :

**Nourriture**

La nourriture est fournie par :

Le propriétaire de l'animal                       La pension

Quantités à donner à l'animal si fournie par le propriétaire.

**Santé**

A-t-il un problème de santé ? Si oui, lequel ?

A-t-il un traitement ? Si oui, joindre la prescription du vétérinaire.

### **Caractère, comportement**

A-t-il l'habitude de rester seul dans la journée ?

Combien de temps ?

Détruit-il ? Mange les chaussures

Est-il propre ? oui

Aime-t-il la compagnie des autres animaux ?

Aime-t-il se promener en voiture ?

Est-il bruyant ? ( aboiements par exemple ) non

Apprécie-t-il les promenades en laisse ? Sans laisse, revient-il au rappel ?

Tire-t-il sur la laisse ? Si intéressé

Quelles sont ses ententes avec ses congénères et les autres espèces ? Est-il agressif ? Timide ?

Peureux ? Joueur ?

### **Rituels et habitudes de votre, vos animaux.**

**Vous réservez pour la période du :**

**Cette durée représente :**

**Pour confirmer la réservation les arrhes à envoyer accompagnés du présent contrat sont d'un montant de :**

**Adresses où envoyer les arrhes :**

**Par chèque à l'ordre de Cécile FOLLET**

**Cécile FOLLET**

**224 avenue Paul Doumer**

**92500 Rueil-Malmaison**

**où**

**Cécile FOLLET**

**10 route de Gaubertin**

**77890 Beaumont du Gâtinais.**

**Où par virement bancaire :**

**Cécile FOLLET**

**FR76 1027 8060 8600 0208 7320 160**

**Paypal :**

**[happyanimaux@gmx.fr](mailto:happyanimaux@gmx.fr)**

Option 1 : versement entre proches la réservation est effective immédiatement

Option 2 : versement pour biens et services la réservation est effective dans un délai de 3 semaines après le paiement.

Vous risquez de perdre la place en période d'affluence.

**Mettez les références du virement exemple : Garde du chat Pompon de Mme X pour la période du :**

## Conditions d'admission de votre animal

Les animaux doivent être identifiés et vaccinés.

Chiens : CHPPiL (maladie de carré, hépatite de rubarth, parvovirose, toux de chenils, leptospirose).

Chats : typhus, leucose, coryza.

Lapins : myxomatose, maladie virale hémorragique (VHD)

Le vaccin contre la rage n'est pas obligatoire mais suggéré pour tous les animaux.

Pour les gardes de longue durée, apporter le nécessaire pour renouveler les traitements antiparasitaires.

Apporter le carnet de santé de votre animal.

**Tous les animaux doivent être préalablement traités contre les parasites internes et externes.**

**Mettre le nom de votre animal sur ses affaires (caisses de transport, laisses, colliers, harnais.....)**

Si votre chienne est susceptible d'être en chaleur durant le séjour, prévoyez un traitement, cela évitera de perturber l'équilibre du séjour de tous les animaux.

La pension décline toute responsabilité en cas de décès pour cause de vieillesse ou maladie.

Si l'animal venait à décéder de vieillesse ou de maladie, une autopsie pourrait être faite pratiquée à la demande du propriétaire et à ses frais.

En cas de maladie déclarée durant le séjour, la pension s'engage à prévenir le propriétaire et, avec son accord, faire examiner l'animal chez le vétérinaire.

En cas d'urgence vitale ou de grande souffrance la pension s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour préserver la santé et la vie de l'animal.

**Les frais médicaux et chirurgicaux ainsi que le transport resteront à la charge du propriétaire le temps de transport est calculé en fonction du temps passé 30 € de l'heure.**

**Pour les clients proches de Rueil (– de 50 km), lorsque les animaux sont hébergés à Beaumont du Gâtinais, un service taxi d'un montant de 45 € est organisé le, lundi et jeudi entre 12h et 14h devant leur domicile.**

**En dehors de ces créneaux le montant est de : 90 € pour venir chercher l'animal et 90 € pour le ramener.**

**Les chiens mordeurs et fugueurs ne sont pas acceptés.**

Les propriétaires sont susceptibles d'avoir une assurance responsabilité civile incluant leur animal, en effet, la responsabilité civile du propriétaire serait engagée en cas de morsure, accident, ou de dégradations causées par son animal si celui-ci venait à fuguer ou si la pension n'était pas avertie de son imprévisibilité.

Le prix de la pension reste le même, que le propriétaire fournisse ou pas la nourriture. Dans le cas où le propriétaire apporterait la nourriture, elle le sera avec les dosages que l'animal est habitué à recevoir.

En cas de prolongement de la durée de garde, le propriétaire doit impérativement prévenir la pension. Tout retard au delà de 15 jours après la date de départ sera considéré comme abandon si la pension n'est pas prévenue et des poursuites seraient engagées. L'abandon peut être puni d'une amende de 30 000 € et 2 ans d'emprisonnement.

**Les arrhes d'un montant de 50 % du séjour ne seront pas remboursés en cas d'annulation.**

Le jour d'entrée n'est pas facturé quelle que soit l'heure d'arrivée, le jour de départ est facturé quel que soit l'heure du départ.

Le solde de la pension est à régler le jour de l'arrivée de l'animal, prévoyez d'apporter un moyen de paiement, chèque ou espèces auquel cas, l'animal serait refusé. **Pas de règlement par carte bancaire.**

Un chèque de caution de 500 € sera demandé pour les gardes allant au delà de 90 jours. Ce chèque sera rendu au propriétaire lors du départ de l'animal, dans la mesure où le solde du séjour serait réglé.

Ce contrat entre en vigueur le jour de sa signature, et ce, jusqu'au départ de l'animal.

Date

Le propriétaire de l'animal

La pension